



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

**Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 662 :**

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté lors de la séance extraordinaire du 4 mai 2021, le règlement No 662 ayant comme objectif de financer la subvention du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019).

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 13<sup>ÈME</sup> jour de mai 2021.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Stéphane Simard  
Directeur général et secrétaire trésorier

Le 13 mai 2021